PARCS SUISSES PARC NATUREL REGIONAL

PARC JURA VAUDOIS

Plantes exotiques envahissantes

Informations générales

Guide pratique pour la lutte

Ce document s'accompagne du dépliant *Guide pratique pour la lutte* qui permet de reconnaitre les plantes exotiques envahissantes et de décider comment agir selon la zone concernée.

Flyer grand public

Un flyer édité par le Parc, à destination du grand public, est disponible sur demande. Des exemplaires peuvent être commandés à info@parcjuravaudois.ch.

Références et documentation

Info Flora, Néophytes,
www.infoflora.ch/fr/neophytes.html

Etat de Vaud, Boîte à outils pour les communes,
www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/boite-a-outils-pour-les-communes/

Etat de Vaud, Espèces exotiques envahissantes,
www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/especes-exotiques-envahissantes/

Le Parc Jura vaudois, plantes exotiques envahissantes,
www.parcjuravaudois.ch/fr/plantes-exotiques-envahissantes



Info Flora



Etat de Vaud



Le Parc

Introduction

Les plantes exotiques envahissantes ou néophytes, ont été introduites par l'être humain après l'an 1500, dans un territoire où elles n'étaient pas présentes naturellement. Ces plantes, provenant en général d'un autre continent, se sont répandues comme plantes d'ornement ou accidentellement suite au transport de marchandises ou au déplacement de personne.

Le Parc naturel régional Jura vaudois s'engage activement contre les plantes exotiques envahissantes depuis plusieurs années, en organisant des chantiers d'arrachage et en sensibilisant le grand public à cette problématique. Afin de renforcer l'action sur le terrain et l'efficacité de la lutte, le Parc souhaite accompagner les communes et acteurs en augmentant leur autonomie en la matière et en maintenant son soutien pour la gestion de sites prioritaires ou complexes.

Ce guide est destiné aux municipalités et à leurs employés communaux, mais également à tous les acteurs de terrain. Ce document, accompagné du dépliant *Guide pratique pour la lutte*, comprend des notions générales et les méthodes de lutte qui permettent d'agir contre les plantes exotiques envahissantes. Le dépliant, quant à lui, regroupe des informations permettant de reconnaître 15 espèces de néophytes, ainsi que des informations pour lutter correctement et efficacement contre ces espèces.



Importance de la lutte

Les plantes exotiques envahissantes sont des espèces très compétitives. Elles ont réussi à s'établir dans la nature et se sont répandues rapidement et massivement aux dépens des espèces indigènes. Elles colonisent généralement des endroits impactés par les activités humaines. Toutes les plantes exotiques ne sont pas envahissantes. Une espèce est considérée comme telle lorsqu'elle se propage rapidement et cause des dégâts écologiques, économiques ou sanitaires.

Impact sur la biodiversité

En se développant au détriment des espèces indigènes, elles sont la deuxième cause de perte de biodiversité à l'échelle mondiale.

Impact économique

Selon leur biologie et leur mode de propagation, elles peuvent causer des dommages aux infrastructures (déstabilisation de berges ou de talus) ou à l'agriculture (baisse de rendements).

Impact sur la santé

Certaines plantes présentent un risque pour la santé humaine et animale. Elles sont très allergisantes (ambroisie) ou toxiques pour le bétail (séneçons).



Cadre légal

En Suisse, la gestion des plantes exotiques envahissantes est régie par différentes lois et ordonnances.

Au niveau fédéral, l'Ordonnance sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement (ODE) empêche la vente, le don ou encore l'importation de certaines espèces.

Dans le Canton de Vaud, la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), entrée en vigueur le 1er janvier 2023, empêche la plantation et la dissémination des espèces inscrites sur la Liste des néophytes envahissantes et potentiellement envahissantes de Suisse (Info flora).

130 millions

C'est le coût annuel estimé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour des mesures de prévention et de lutte contre ces espèces.

>50

C'est le nombre d'espèces de plantes exotiques envahissantes présentes actuellement dans le canton de Vaud.

Localiser et documenter

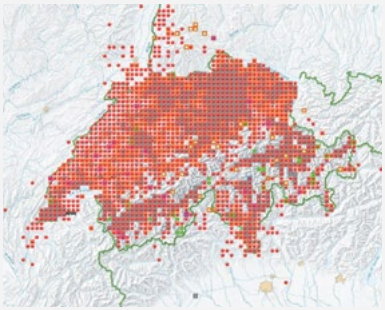
Afin de lutter efficacement contre la propagation des plantes exotiques envahissantes, il est nécessaire de connaitre leur localisation et de documenter leur évolution. De nombreuses données sont déjà connues, mais il est important de poursuivre en continu le relevé de la présence de ces plantes. À cette fin, le centre national d'informations sur la flore, Info Flora, met à disposition deux outils, le *Carnet néophytes* et l'InvasivApp. Au niveau national, 87 espèces sont considérées comme envahissantes ou potentiellement envahissantes, selon la liste du centre de données Info Flora. Le guide pratique pour la lutte se focalise sur les 15 espèces les plus problématiques sur le territoire du Parc ainsi que sur celles contre lesquelles la lutte est obligatoire.

Liste des néophytes envahissantes et potentiellement envahissantes de Suisse

Elle comprend 55 espèces considérées comme envahissantes et 32 comme potentiellement envahissantes.

D'autres espèces sont également mentionnées dans ce document car, bien qu'absentes de Suisse actuellement, elles pourraient faire leur apparition dans les prochaines années.





Carnet néophytes

Site internet permettant de consulter et localiser des foyers connus mais aussi d'en signaler de nouveau.

neo.infoflora.ch





InvasivApp

Application smartphone (et tablette) permettant d'ajouter et de consulter des données directement sur le terrain.

Disponible dans l'App Store et Google Play

Liens et manuels d'utilisation complets à disposition sur le site d'Info Flora (ainsi que bien d'autres ressources).

www.infoflora.ch/fr/participer/mes-observations

Zones et recommandations

Dans certains cas, il est difficile de savoir quelle est la meilleure mesure à mettre en place et comment lutter contre un foyer de plantes exotiques envahissantes. Pourtant, cette décision est primordiale afin de prioriser les actions de lutte et d'être efficace. La notion de zone est déterminante pour définir quelle intervention est nécessaire. Les deux actions principales sont l'éradication et la stabilisation (limiter la prolifération). Dans les deux cas, il est important d'intervenir avant la fructification des plantes ou leur montée en graines. À la suite de chaque action de lutte, un contrôle de l'efficacité des mesures mises en place est nécessaire afin de déterminer l'utilité d'un second passage.

Traitements chimiques

Les traitements chimiques sont interdits dans les haies et les bosquets, les forêts, les roselières, les marais et les sites inscrits aux inventaires fédéraux et cantonaux. Ils sont également à proscrire des zones de protection des eaux (S1 et S2). Autour de ces surfaces, il est important de laisser une bande non traitée, appelée zone tampon. L'utilisation de produits chimiques est réglementée par l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81), annexe 2.5.



Zone nature prioritaire (ZNP)

Consulter le guichet cartographique cantonal ou national (www.geo.vd.ch). Les inventaires fédéraux et cantonaux de protection des milieux naturels, les réserves naturelles, les biotopes aménagés, les cours d'eau revitalisés, les stations forestières rares et les milieux naturels dignes de protection selon l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage sont considérés comme des zones nature prioritaires. Il faut toujours viser l'éradication des foyers pour préserver la richesse particulière de ces milieux et éviter que la plante ne colonise la région.

Région non infestée (RNI)

Consulter les foyers connus via l'InvasivApp ou le *Carnet néophytes*. Une région est considérée comme infestée si elle compte plus de 10 foyers de plus de 100 m² pour l'espèce considérée dans un rayon de 1 km. Il faut toujours viser l'éradication des foyers pour préserver la richesse particulière de ces milieux ou éviter que la plante ne colonise la région.

Zone construite ou urbanisée

Certaines des espèces problématiques sont utilisées dans les jardins en tant que plante d'ornement. Afin de réduire les risques de propagation dans les milieux naturels, il est important d'informer les propriétaires et gestionnaires privés de la problématique liée à ces espèces, ainsi que des outils à disposition. Il est également possible de recommander le remplacement de ces espèces par des plantes indigènes, ou à défaut, de couper les inflorescences pour ne pas laisser grainer ces plantes.

Méthodes de lutte

Chaque plante exotique envahissante nécessite une méthode de lutte particulière afin que celle-ci soit la plus efficace possible. Plus la lutte contre une espèce est engagée tôt, en commençant par des mesures de prévention, plus les chances de contenir ou d'éliminer les foyers sont importantes. Une fois l'espèce installée, les coûts d'intervention augmentent rapidement. L'outil décisionnel recense les méthodes recommandées pour chaque espèce selon la zone concernée. De plus, le canton de Vaud a édité, dans sa boite à outils à destination des communes, des fiches techniques avec toutes les recommandations concernant la lutte contre certaines plantes exotiques envahissantes.

Élimination

L'élimination correcte du matériel végétal (racines, tiges, troncs et inflorescences) est essentielle pour l'éradication de ces plantes. En effet, un grand nombre d'entre-elles ont la capacité de se régénérer à partir d'un fragment. L'évacuation des déchets de fauche, d'arrachage et de dessouchage doit être faite dans des sacs fermés ou une benne bâchée, afin d'éviter la perte de matériel végétal lors du transport. L'incinération de petites quantités de déchets peut se faire en usine d'incinération d'ordures ménagères (~ 120.– / tonne) sinon, le compostage avec méthanisation en compostière professionnelle est recommandé.



Faucher **~ 0.50 / m²**

Consiste à couper la partie aérienne de la plante. Cette action doit être répétée plusieurs fois dans la saison car les plantes ont tendance à repousser rapidement. Pour certaines espèces, la fauche s'accompagne de la coupe des racines, faisant passer le coût estimatif à 5.– / m².

Arracher **~ 5.– / m²**

Consiste à enlever la plante ainsi que son système racinaire. Cette action est très souvent utilisée car une grande majorité des néophytes peuvent croître grâce à des fragments de racines. Elle peut être effectuée plusieurs fois par an, en début de lutte.

Dessoucher **~ 60.– / arbre**

Consiste à arracher le tronc et le système racinaire pour des arbres ou des arbustes. Cette action est efficace et nécessaire seulement une fois par an.

Anneler (cercler) **~ 25.– / arbre**

Consiste à retirer l'écorce de l'arbre ou de l'arbuste sur toute sa circonférence. Il déroule sur plusieurs années. **Année 1** – Écorcer le tronc sur une bande de 5 cm de large sur 80% de la circonférence du tronc. **Année 2** – Répéter le cerclage sur toute la circonférence du tronc. **Année 4-5** – Abattre les arbres secs qui présentent un danger en cas de chute.

Glossaire

Abondance	Mesure du nombre de plantes par unité de surface. Dénombrement exact (nombre d'individus, de touffes, de mètres carrés, etc.) ou estimation quantitative (en pourcentage). Cette mesure permet d'évaluer l'importance de sa répartition sur le site étudié.
Foyer	Lieu où se concentre une espèce.
Inflorescence	Ensemble des fleurs disposées sur la tige d'une plante.
Ombelle	Inflorescence dont les rameaux partent d'un même point en rayonnant.
Recouvrement	Proportion de la surface du sol couverte par l'ensemble des parties visibles d'une espèce de plante ou d'un groupe donné.
Unité de comptage	Base de référence pour mesurer l'abondance d'une espèce, entité considérée pour le dénombrement. Le plus souvent : individus, touffes, tiges, inflorescences ou surface.



Liste des espèces exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes présentes sur le territoire du Parc (Info flora, décembre 2021)

○	Abutilon de Théophraste
●	Ailante
●	Ambroisie à feuilles d'armoise
●	Amorphe buissonnante
●	Armoise des frères Verlot
●	Asclépiade de Syrie
●	Aster de la Nouvelle-Belgique
●	Berce du Caucase
○	Brome des rivages
●	Buddléia de David
●	Bunias d'Orient
○	Cheveux d'Ange
●	Chèvrefeuille du Japon
○	Chèvrefeuille toujours vert rampant
●	Cotonéaster horizontal
●	Elodée du Canada
●	Elodée de Nuttall
●	Galéga officinal
●	Glycérie striée
○	Impatiente bicolore
●	Impatiente glanduleuse
○	Kiwi
●	Laurier-cerise
●	Lupin à folioles nombreuses
●	Orpin bâtard
○	Paulownia
○	Plaqueminier lotier
●	Renouée de Bohême
●	Renouée du Japon
●	Renouée de Sakhaline
●	Robinier
●	Ronce d'Arménie
○	Rosier à fleurs nombreuses
○	Sagittaire à larges feuilles
●	Séneçon du Cap
●	Solidage du Canada
●	Solidage géant
○	Sorgho d'Alep
○	Souchet comestible
○	Sporobole d'Inde
●	Sumac
○	Symphorine blanche
●	Vergerette annuelle
○	Vergerette mucronée
●	Vigne vierge à cinq folioles
●	Vigne vierge commune
○	Viorne rugueuse

● Envahissante
○ Potentiellement envahissante

Parc naturel régional Jura vaudois

Le Parc Jura vaudois est l'un des parcs naturels régionaux suisses. Il est reconnu d'importance nationale depuis 2013. Territoire modèle, c'est un outil de développement durable.

Dans le cadre de sa mission de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et paysager, le Parc met en œuvre des actions pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes : chantiers d'éco-volontariat à destination du grand public ou d'entreprises, édition de documents de sensibilisation. Ces actions permettent de diminuer l'impact de ces plantes sur l'économie, l'écologie et la santé. Elles contribuent également à conserver le patrimoine naturel emblématique de la région.

Retrouvez d'autres informations sur le Parc naturel régional Jura vaudois et le projet Toile verte sur www.parcjuravaudois.ch.





Responsable d'édition
Caroline Khamissé

Rédaction
Atelier nature et paysage
Parc Jura vaudois

Relecture
Valérie Collaud
Marjorie Born
Paolo Degiorgi

Photographie
Atelier nature et paysage
Fredrik Gabrielsson
Parc Jura vaudois

Graphisme
DidWeDo à Lausanne

Impression
Imprimerie Baudat au Sentier

Imprimé en Suisse sur
du papier 100% recyclé

Janvier 2027

Parc naturel régional
Jura vaudois

Route du Marchairuz 2
1188 Saint-George

+41 22 366 51 70

info@parcjuravaudois.ch
www.parcjuravaudois.ch

@parcjuravaudois